

PROCURATION

Je soussigné(e) (nom et prénom),

électeur(trice) : (cocher la case correspondante)

- A la commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) :

Scrutin n° 1 : Collège des enseignants et chercheurs

Scrutin n° 2 : Collège des étudiants

Scrutin n° 3 : Collège des personnels des filières administrative, technique et scientifique

- A la commission de la recherche (CR) :

Scrutin n° 4 : Collège des professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche de l'établissement

Scrutin n° 5 : Collège des doctorants en formation initiale et continue

donne procuration à (nom et prénom) pour

voter en mon nom lors des élections des membres du Conseil pédagogique et scientifique

(CPS) de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette **les mardi 20, mercredi**

21 et jeudi 22 novembre 2018.

Fait à....., le.....

NB : les électeurs peuvent exercer leur droit de vote par procuration mais le mandataire doit être électeur dans le même collège que le mandant. Chaque mandataire ne peut disposer que d'une seule procuration.